

Image not found or type unknown



Interruption d'une mission intérimaire

Par **radia**, le **02/02/2009** à **10:54**

Madame, Monsieur, Bonjour,

le 12/01/2009 j'ai signé un contrat travail temporaire d'un mois jusqu'au 06/02/2009, mon employeur décide de l'intérrompre le 30/01/2009 pour motif mon caractère dominant, on me signant ma feuille d'heures sur laquelle est bien mentionnée contrat intérempu par l'employeur.

quels sont mes droits dans ce cas, es que je peux prétendre a ce qu'on me verse le salaire de la dernière semaine???? quels sont mes droits a cet effet.

Vous remerciant d'avance, recevez, ma parfaite considération.